



Code : **D11**  
Durée : **1 jour / 7 h**  
Date : Consulter notre calendrier



# Mesurage des logements LOI CARREZ

(Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et Décret 97-532 du 23 mai 1997)

## Superficie habitable baux d'habitations

(Loi 2009-323 du 25 mars 2009, article R111-2 du code de la construction)

### Objectifs

- Etre capable de réaliser un mesurage réglementaire Loi Carrez dans le cadre d'une vente d'un lot de copropriété et rédiger l'attestation en respectant les textes en vigueur.
- Etre capable de procéder au mesurage de la superficie habitable au sens de la loi du 25 mars 2009 concernant les baux d'habitations.
- Connaître les différentes réglementations applicables : loi 96-1107 du 18 décembre 1996, décret 97-532 du 23 mai 1997 et loi 65-557 du 10 juillet 1965 pour la loi carrez, loi 2009-323 du 25 mars 2009 (article R111-2 du code de la construction et de l'urbanisme) pour la surface habitable mentionnée dans les baux d'habitations.
- Savoir lire et comprendre un règlement de copropriété, connaître les responsabilités et les conséquences liées à ces différents types de mesurages.
- Comprendre les risques de mise en cause vis à vis de son assurance responsabilité civile professionnelle et les différentes jurisprudences actuelles.

### Pédagogie

- Supports pédagogiques papier et clefs USB, validation des connaissances par le biais de QCM.
- Etudes de cas et exercices pratiques de mesurage : maison individuelle, appartement, tertiaire.

### Programme

#### Matin

- La réglementation loi carrez et surface habitable, notions de copropriété et de norme de surface habitable.
- Les différentes techniques de mesurages : triangulation, utilisation du laser-mètre, du ruban.
- Importance des relevés, lecture du plan et réalisation d'un croquis.

#### Après-midi

- Application aux lots de copropriétés et au mesurage de la surface habitable.
- Etude de cas pratiques : maison individuelle, collectif et tertiaire.
- Evaluation des connaissances.